

Adresse des membres de la société populaire de Plaisance, lors de la séance du 5 frimaire an III (25 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des membres de la société populaire de Plaisance, lors de la séance du 5 frimaire an III (25 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 150;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2012\\_num\\_102\\_1\\_19693\\_t1\\_0150\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19693_t1_0150_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 15/07/2019

quelque erreur funeste, il était un opprimé, il fera entendre ses plaintes; il ne sera plus contraint à dévorer ses larmes dans le secret. Les scellerats n'oseront plus abuser des mots sacrés de justice et de vertu, pour dominer le peuple. Si quelque orage obscurcissait encore l'horizon, nous tournerions les yeux vers vous: la Convention sera toujours notre refuge; et s'il pouvait se trouver des traîtres dans son sein, nous nous reposons sur elle seule du soin de les signaler et de les punir. Dépositaires de l'autorité nationale, il vous appartient, et il n'appartient qu'à vous, de régler l'opinion; de tracer la marche de la Révolution, et d'en fixer les limites.

Nous vous jurons amour et respect; tout ce qui viendrait à altérer ces sentimens nous est odieux.

Quiconque voudrait affaiblir notre confiance dans la Convention nationale, nous le considérons comme un mauvais citoyen.

Voilà notre profession de foi: voici nos vœux et nos desirs.

Restez à votre poste tant que la République aura des ennemis; dissipés les factions, sous quelque forme qu'elles se présentent, substitués par tout à l'intrigant et à l'ambitieux le patriote vertueux et modeste; assurés des secours prompts à l'indigent; l'instruction à tous, rétablisés la circulation des productions de l'intérieur; faites fleurir le commerce et les arts; et nous ne cesserons de nous écrier; vive la République! vive la Convention nationale!

*Suivent 65 signatures.*

*l*

[*Les membres de la société populaire de Plaisance aux représentans du peuple composant le comité de Correspondance, Plaisance, le 11 brumaire*] (15)

Plaisance, le 11 brumaire an 3 de la République française une et indivisible.

Citoyens représentans,

Les membres de Plaisance ont rédigé une adresse à la Convention nationale pour la féliciter sur sa sublime proclamation faite pour éteindre les factions. Comme les bons principes ne doivent cesser d'être propagés, ils vous prient de l'insérer dans le bulletin de correspondance, si vous la trouvez digne d'y occuper une place.

Salut et fraternité.

*Signé, LASSIER.*

[*Les membres de la société populaire de Plaisance à la Convention nationale, Plaisance, s.d.*] (16)

(15) C 328 (2), pl. 1455, p. 24.

(16) C 328 (2), pl. 1455, p. 23.

Dépositaires de la souveraineté du peuple français,

Nous relisons avec un nouvel enthousiasme votre proclamation qui doit éteindre toutes les factions. Recevez l'expression de notre hommage aux éternelles vérités qu'elle renferme, nous la reconnaissons pour la base inébranlable de la République, le meilleur des gouvernements est celui qui s'approche le plus de la justice et de la vertu. Les révolutions ne s'opèrent que pour faire triompher les droits et l'humanité, sur les usurpations de la tyrannie, ainsi tout ce qui éloigne des grands principes que vous venez de proclamer, tend à la contre-révolution, en hantant la désorganisation du corps politique. Vous avez substitué la justice, la probité et la vertu qui doivent former la morale des peuples, au système de la terreur, l'arme meurtrière de la tyrannie, qui ne peut se soutenir qu'en opprimant le sentiment. Vous voulez que la confiance et la sécurité accompagne l'homme probe, et ne comprime que les intrigans, les êtres immoraux et les dilapidateurs de la fortune publique, qui ne cherche à perpétuer l'anarchie que pour se soustraire, à la faveur du désordre, aux supplices mérités par leurs forfaits. Terroristes! allez évoquer l'ombre de Robespierre, en abattant ce monstre, c'étoit la terreur qui tomboit sous la massue de la liberté. Cette divinité bienfaisante n'est pas furie dégoûtante de sang que vous invoquée; c'est à la justice seule à protéger les bons et punir les mauvais.

Citoyens, l'adresse au peuple français sera le miroir fidèle dans lequel il reconnoitra ses ennemis. Animés d'une nouvelle confiance nous sommes ralliés aux vrais principes que la convention nationale vient de manifester, et nous concourons de tout notre pouvoir à leur triomphe.

Périssent à jamais le règne vacillant des passions! que l'autorité seule des lois, émanées de nos fidèles représentans, consolide notre République naissante! La Convention est le centre unique des pouvoirs du peuple; que sa voix étouffe celle qui chercheroit à rivaliser contre sa souveraineté! Ses lois seules garantissent l'exercice de nos droits, sans lesquels il n'y a ni liberté, ni égalité, ni sûreté, ni propriété. Telle est notre profession de foi civique! Surveillance contre le crime; protection à l'innocence; honneur à la probité; opprobre aux fripons, aux intrigans et aux dominateurs; secours aux infortunés, reconnaissance à nos frères d'armes, dévouement absolu à l'unité de la République et à la Convention nationale; gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix; nous l'avons juré et nous tiendrons plus à ce serment qu'à la vie.

*Suivent 24 signatures.*

*m*

[*Les hommes libres de la société populaire de Laroquebrou, chef-lieu de canton, district d'Aurillac, département du Cantal à la Convention nationale, le 22 brumaire an III*] (17)

(17) C 328 (2), pl. 1455, p. 27.